COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays d'Apt

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011

L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT S'EST REUNI LE MERCREDI 14 DECEMBRE 2011 A 18 HEURES A LA SALLE DES FETES DE SAINT-SATURNIN-LES-APT, SOUS LA PRESIDENCE DE PIERRE BOYER, 1ER VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT.

DÉLIBÉRATION N° C.C. 2011-196

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET ZAPT PORTE PAR LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU PAYS D'APT

DELEGUES : 50 PRESENTS : 36 ABSENT : 14 QUORUM : 26 PROCURATION : 6

Représentant la commune d'Apt : 18
Olivier CUREL – Marie RAMBAUD – Pierre BOYER – Marie-Christine KADLER – Jean-Marc DESSAUD Véronique GACH – Jean-François DORE – Hélène MARTINEZ – Christophe CARMINATI – Corinne PAIOCCHI Solange BECERRA - Pierre ELY– Dominique MARIANI-VAUX – Amina EL KHATTABI – Jean-Pierre STOUVENEL Jean-Marie MARTIN – Jean-Louis DE LONGEAUX – Thierry CARRELET

Représentant la commune d'Auribeau : 0

Représentant la commune de Rustrel : 1
Roger FENOUIL

Représentant la commune de Caseneuve : 1
Guy GREGOIRE

Représentant la commune de Saignon : 2
Jacques AZZURO - Robert CARACCHIOLLI

Représentant la commune de Castellet : 1
Edmond GINTOLI

Représentant la commune de St Martin de Castillon : 2
Pierre CARBONNEL – René GUILLOT

Représentant la commune de Cereste : 0

Représentant la commune de St Saturnin Les Apt : 3
Christian BELLOT – Philippe LEBAS – Francis REDON

Représentant la commune de Gargas : 1
Bruno VIGNE-ULMIER

Représentant la commune de Sivergues : 0

Représentant la commune de Gignac : 1
Sylvie PASQUINI

Représentant la commune de Viens : 2
Jean-Pierre PEYRON – Guy AUBERT

Représentant la commune de Lagarde d'Apt : 2
Elisabeth MURAT - Maryse BONNET

Représentant la commune de Villars : 2
Alain MASSEL – Jacqueline MUSSO

Procuration de : Etienne FOURQUET à Marie-Christine KADLER
Bruno BOUSCARLE à Christophe CARMINATI
Gérard BAUMEL à Pierre CARBONNEL
Alain MARTIN à Roger FENOUIL
Gisèle MARTIN à Pierre BOYER
Omer VAN GIJSEGHEM à Olivier CUREL

Accusé de réception en préfecture
084-248400202-20111214-deb2011196-DE
Date de télétransmission : 16/12/2011
Date de réception préfecture : 16/12/2011

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la labellisation du Pôle d'Excellence Rurale « Besoin de bouger – Envie de rester », qui a pour objet le développement de la mobilité.

Considérant, que ce projet prévoit trois entrées : un numéro vert, un site Internet et un accueil physique dans un local situé à la Gare Routière d'Apt.

Considérant, la demande de participation financière du Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt pour la réalisation des locaux de l'accueil physique, selon le plan de financement annoncé :

DEPENSES	RECETTES
Travaux – 25 000 € TTC	Conseil Général de Vaucluse – 40% soit 10 000 €
	Communauté de Communes du Pays d'Apt – 40% soit 10 000 €
	Communauté de Communes du Pont Julien – 20 % soit 5 000 €
Total – 25 000 € TTC	**Total – 25 000 TTC**

Considérant, l'avis favorable du Bureau en date du 02 décembre 2011.

Le Vice-Président propose le versement d'une participation financière à hauteur de 40% du montant des travaux, plafonnée à 10 000 € au Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OUÏ L'EXPOSÉ DU 1er VICE-PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, à l'unanimité, le versement d'une participation financière de 40% du montant des travaux, plafonnée à 10 000 € au Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt.

Demande, à l'unanimité, au Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt de transmettre à la CCPA les arrêtés d'attribution des cofinanceurs, identifiés dans le plan de financement de réalisation du projet considéré.

Acte, que le CCPA procédera au paiement sur justificatifs des dépenses engagées.

Autorise, à l'unanimité, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE 1ER VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
PIERRE BOYER

COMMUNAUTE de COMMUNES PAYS d'APT

Accusé de réception en préfecture
084-248400202-20111214-deb2011196-DE
Date de télétransmission : 16/12/2011
Date de réception préfecture : 16/12/2011